

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE JOUGARDI INC.	Numéro de permis 318000	Date d'inspection Le 13 mai 2021	
Nom de l'établissement Le Jougardi		Numéro de téléphone (506) 856-5950	
Adresse 210 Erinvale Drive Moncton NB E1A 9T4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carlo Di Bonaventura		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	20 mai 2021	
Commentaires : Certaines adresses pour les médecins des enfants sont incomplètes. Tous les dossiers pour enfants doit contenir les coordonnées complètes des médecins.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	20 mai 2021	
Commentaires : Certaines adresses pour les contacts d'urgence sont incomplètes. Tous les dossiers pour enfants doivent contenir 2 contacts d'urgence avec des coordonnées complètes. Les 2 contacts doivent être capables de venir chercher l'enfant à l'intérieur d'une heure.			

Commentaires généraux
Les procédures relatives à la phase de rétablissement de la pandémie de Covid-19 ont été respectées lors de l'inspection.
Les enfants jouaient dehors lors de la visite.

original signé par
Carlo Di Bonaventura

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 mai 2021

Date

original signé par
Christine Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 mai 2021

Date